



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

7 mars 2019

Formation professionnelle

Opérateur de compétences santé : chronique d'un naufrage

La loi qui réforme de fond en comble la formation professionnelle a prévu la fin des Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) auxquels se substituent les OPCO. Un éminent rapport a fixé les contours de ces Opérateurs de compétences. Avant la fin de l'année 2018, tous les acteurs devaient construire collectivement des OPCO.

Ne voyant rien venir, la CFDT santé-sociaux a pris l'initiative de mettre autour d'une table les fédérations employeurs des branches professionnelles concernées. D'emblée, notre organisation a pointé le problème de la séparation des activités sanitaires, sociales et médico-sociales entre plusieurs OPCO, ne cachant pas sa préférence pour un opérateur unique.

Un certain nombre d'acteurs ne voulant pas se projeter dans l'avenir et préférant se réfugier dans les anciens schémas, les négociations se sont tenues séparément : santé et médico-social d'un bord, cohésion sociale de l'autre.

Les acteurs de la cohésion sociale ont construit leur OPCO avec succès.

Du côté de la santé, il en va tout autrement : après des négociations ardues, polluées par les velléités de ne rien changer de l'existant, d'exclure des branches professionnelles pour raison de non-compatibilité philosophique, un texte a été signé par la CFDT et les fédérations employeurs (Nexem, Fehap, Synerpa, FHP, Inicancer, Croix-Rouge française, Unisss, Presance et Uspo).

Le nouvel OPCO santé n'aura pas eu le loisir d'avoir un agrément puisqu'il a fait l'objet d'une opposition majoritaire de toutes les autres organisations syndicales présentes à la table des négociations. Organisations syndicales qui avaient pourtant signé tous les accords de désignation de cet OPCO santé dans les branches couvrant le périmètre d'activités sanitaires, sociales et médico-sociales. La Délégation générale à l'emploi et à la formation en a pris acte et a demandé aux branches de la santé de se rapprocher de l'OPCO cohésion sociale.

Ce n'est pas la voie qui a été retenue par les employeurs et les organisations syndicales oppositionnelles. Faisant fi du calendrier posé par le ministère du Travail, qui prévoyait les négociations jusqu'au 31 décembre 2018, une nouvelle négociation pour un accord constitutif de l'OPCO santé a eu lieu le jeudi 21 février 2019. Mais il est trop tard pour négocier.

Pour la CFDT santé-sociaux, il n'y a plus de temps à perdre : le secteur sanitaire doit se rapprocher de l'OPCO cohésion sociale pour y discuter de l'accueil des branches de la santé. Le temps passe vite, les échéances se rapprochent et rien n'a été entrepris en ce sens.

Pour la CFDT santé-sociaux, l'enjeu est de construire un OPCO pour l'ensemble des salariés du secteur. Qu'importe que ces salariés travaillent dans le sanitaire, le social ou le médico-social.

Une nouvelle réforme de la formation doit être déclinée dans toutes les branches, nous avons besoin d'un outil efficace pour sa mise en œuvre.

Contact :
Claudine Villain

Tél : 06 17 34 53 81
cvillain@sante-sociaux.cfdt.fr